

V.G.

Territoire
de
BELFORT

Objet de la délibération

N° 20-70

Adoption du budget
primitif 2020 de la Ville
de Belfort et du CFA
municipal

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot - Annexe de l'hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, M. Ian BOUCARD, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, M. Romuald ROICOMTE, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Mathilde NASSAR, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.

Etaient absents :

M. François BORON – mandataire : M. Damien MESLOT

(application de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Mme Claude JOLY

cc

La séance est ouverte à 19 h 00 et levée à 1 h 30.

Ordre de passage des rapports : 1 à 6 – Suspension de séance de 2 minutes – 7 à 22 – 62 – 23 à 61 - 63

Mme Latifa GILLIOTTE entre en séance lors de l'examen du rapport n° 2 (délibération n° 20-33).

Mme Samia JABER et M. Bastien FAUDOT entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 20-34)

Date affichage

23 JUL. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

090-219000106-20200721-20-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020



CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2020

DELIBERATION N° 20-70

de M. Sébastien VIVOT

1^{er} Adjoint au maire

Direction des finances

Références : JS/RB/CN/JMG/PC

Mots-clés : Budget

Code matière 7.1

Objet : Adoption du budget primitif 2020 de la Ville de Belfort et du CFA municipal

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville de Belfort et du CFA municipal.

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section, fonctionnement et investissement, doit être équilibrée.

Il fait suite au débat d'orientation budgétaire approuvé lors du conseil municipal.

Le présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire.

Il présente également l'attribution des subventions aux associations détaillées ci-après et figurant dans la maquette.

Cette année, ce budget présente la particularité d'être voté plus tardivement que les autres années en raison de la crise sanitaire qui frappe la France depuis le mois de mars et du report des élections municipales.

Par ailleurs, il est proposé de voter le budget avec l'intégration des résultats 2019 pour pouvoir absorber les surcoûts liés à cette crise et surtout la baisse des recettes qui en découle.

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BELFORT

1. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 62 827 240 €, en progression de + 426 K€ par rapport au budget 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 703 396 € en diminution de – 1 M€, comblées par le résultat de fonctionnement reporté de 1,5 M€.

Aussi, l'épargne brute est constante par rapport au budget précédent. L'épargne nette est en recul en raison d'une légère variation des ouvertures prévisionnelles de crédits pour le remboursement du capital de la dette.

Balance de la section de fonctionnement

	BP 2019	BP 2020	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	15 147 423,00	15 494 333,00	346 910,00	2,29%
012 Charges de personnel	37 107 500,00	36 743 210,00	-364 290,00	-0,98%
014 Atténuation de produits	124 000,00	116 500,00	-7 500,00	-6,05%
65 Autres charges de gestion courante	8 354 536,00	8 944 547,00	590 011,00	7,06%
Dépenses de gestion courante	60 733 459,00	61 298 590,00	565 131,00	0,93%
66 Charges financières	1 320 000,00	1 180 200,00	-139 800,00	-10,59%
67 Charges exceptionnelles	347 500,00	348 450,00	950,00	0,27%
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	-
Dépenses réelles de fonctionnement	62 400 959,00	62 827 240,00	426 281,00	0,68%
013 Atténuations de charges	232 000,00	355 380,00	123 380,00	53,18%
70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses	4 550 372,00	4 974 170,00	423 798,00	9,31%
73 Impôts et taxes	43 509 822,00	41 955 226,00	-1 554 596,00	-3,57%
74 Dotations, subventions et participations	21 953 546,00	21 906 949,00	-46 597,00	-0,21%
75 Autres produits de gestion courante	452 560,00	411 305,00	-41 255,00	-9,12%
Recettes de gestion courante	70 698 300,00	69 603 030,00	-1 095 270,00	-1,55%
76 Produits financiers	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
77 Produits exceptionnels	11 550,00	90 366,00	78 816,00	682,39%
Recettes réelles de fonctionnement	70 719 850,00	69 703 396,00	-1 016 454,00	-1,44%
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 544 205,50	1 544 205,50	-
Epargne brute	8 318 891,00	8 420 361,50	101 470,50	1,22%
Amortissement du capital de la dette	8 117 500,00	8 300 000,00	182 500,00	2,25%
Epargne nette	201 391,00	120 361,50	-81 029,50	-40,23%

A. Les recettes réelles de fonctionnement : 69,7 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 69,7 M€ en 2020. Elles diminuent de 1 M€ par rapport au budget primitif 2019, soit - 1,4 %.

	2018	2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 765 805,00	70 719 850,00	69 703 396,00	-1 016 454,00	-1,44%
013 Atténuations de charges	250 000,00	232 000,00	355 380,00	123 380,00	53,18%
70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses	4 854 582,00	4 550 372,00	4 974 170,00	423 798,00	9,31%
73 Impôts et taxes	43 430 385,00	43 509 822,00	41 955 226,00	-1 554 596,00	-3,57%
74 Dotations, subventions et participations	22 185 258,00	21 953 546,00	21 906 949,00	-46 597,00	-0,21%
75 Autres produits de gestion courante	477 580,00	452 560,00	411 305,00	-41 255,00	-9,12%
Recettes de gestion courante	71 197 805,00	70 698 300,00	69 603 030,00	-1 095 270,00	-1,55%
76 Produits financiers	8 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
77 Produits exceptionnels	560 000,00	11 550,00	90 366,00	78 816,00	682,39%
Recettes réelles de fonctionnement	71 765 805,00	70 719 850,00	69 703 396,00	-1 016 454,00	-1,44%

Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Les remboursements des charges relatives aux mises à disposition de personnel progressent de + 108 K€ :

- Cinéma d'Aujourd'hui : + 210 K€ (délibération du 18 décembre 2019).
- Maison de quartier centre-ville : +48 K€ (délibération du 18 décembre 2019).

Le poste remboursements sur salaires (indemnités journalières) a été ajusté à -135 K€ sur la base du compte administratif 2019.

Les produits des services (chapitre 70) et de gestion courante (75) :

Ces chapitres regroupent les recettes issues des activités des services de la collectivité (cantines, crèches, locations de salles ...)

Deux explications aux variations constatées entre 2019 et 2020 :

- Le changement d'imputation comptable des recettes de stationnement :
Précédemment considérées comme des recettes fiscales (chapitre 73), elles sont désormais inscrites comme produits des services.
Le niveau de ces recettes a été ajusté en fonction des recettes constatées lors des précédents exercices et de l'assujettissement à la TVA des opérations concernant les parkings fermés (- 280 K€).
- L'arrêt des activités d'accueil pendant plus de deux mois suite au COVID19 en accueil de petite enfance, périscolaire, restauration scolaire, activités sportives et culturelles ; ainsi que la facturation de certaines occupations du domaine public ou assimilées : loyers, stationnement, terrasses, marchés.
En données corrigées du transfert des recettes de stationnement, le chapitre 70 diminue de 880 K€.

Les recettes fiscales (chapitre 73)

Ces recettes sont estimées pour un montant de 41,9 M€, soit 60% des recettes de fonctionnement.

La baisse de 1,5 M€ entre 2019 et 2020, soit -3,57% est le résultat des modifications précitées concernant les recettes de stationnement.

L'évolution des recettes de ce chapitre budgétaire repose notamment sur :

- La stabilité des taux d'imposition et ceci depuis 2005.

- Une évaluation prudente qui tient compte des revalorisations annuelles des bases de taxe d'habitation fixées à 0.9 % sur 2020 et 1.2 % pour les taxes foncières.
- Une diminution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de (- 300 K€), de la taxe de séjour (- 95 K€) et des droits de place suite à l'annulation de certaines manifestations (- 267 K€).
- Une augmentation des attributions de compensation versées par Grand Belfort (+ 367 K€) suite à la délibération 19-145 du 18 décembre 2019 acceptant le mécanisme de compensation financière suite à la dissolution du syndicat de gestion de l'Aéroparc. Sur ce point, la Ville de Belfort est dans l'attente du déblocage de ce dossier suite aux recours formulés sur les modalités de dissolution arrêtées par le liquidateur.
- Une recette au titre du FPIC en baisse de - 160 K€ suite à un nouveau dispositif adopté dans la Loi de Finances pour 2020. En l'état actuel, il s'agira toutefois de la dernière année de bénéfice pour la collectivité.

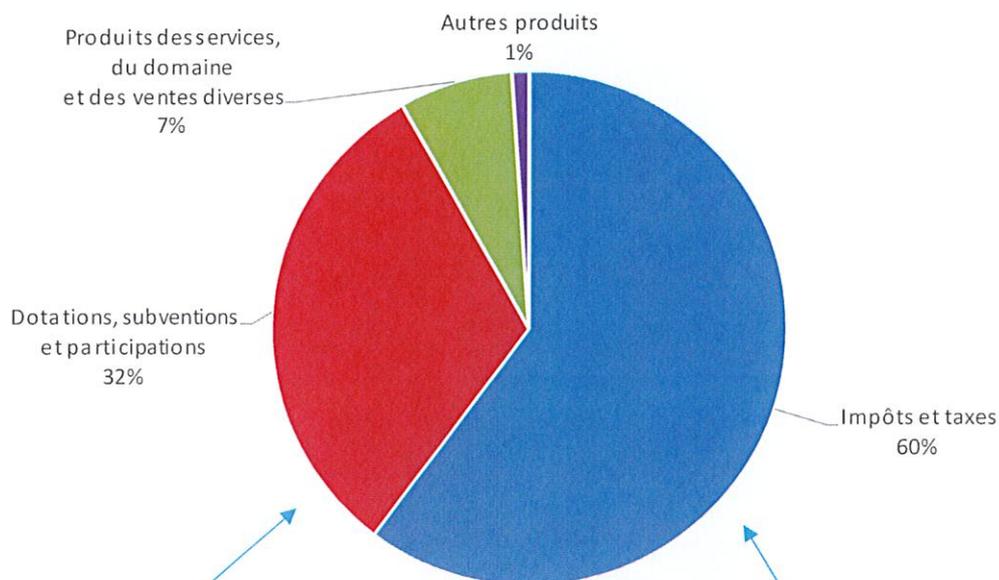
Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ces recettes sont inscrites pour une somme prévisionnelle de 21,9 M€ pour la Ville de Belfort. Elles représentent 31% des recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les dotations, la dotation globale forfaitaire (DGF) et la dotation nationale de péréquation (DNP) poursuivent leur baisse.

Cette diminution correspond pour la DGF, à l'effort demandé par l'État à la Ville de Belfort pour développer la péréquation au niveau national. En ce qui concerne la DNP, son montant correspond uniquement à une garantie. Ces variations demeurent compensées par la hausse dotation de solidarité urbaine, perçue par les villes les moins favorisées.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020



BP 2020 = 21.906.949 €

En baisse de 46 K€ par rapport au BP 2019

Principales évolutions :

+537 K€ de DSU

+124 K€ de subventions

-40 K€ de Dotation Politique de la Ville

-70 K€ de DC RTP

-126 K€ de participations de la CAF

-106 K€ de compensations

-261 K€ de DGF

BP 2020 = 41.955.226 €

Stable par rapport au BP 2019 (Hors impact des droits de stationnement).

Principales évolutions :

+525 K€ d'impôts locaux directs (suite à revalorisation des bases par l'Etat ; pas d'augmentation des taux)

+366 K€ d'Attributions de Compensation

-95 K€ Taxe de Séjour

-160 K€ de FPIC.

-300 K€ Droits de Mutation

Détail des recettes fiscales (chapitre 73) votées lors du Budget Primitif en € (2019 – 2020)

		2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
73111	Taxes foncières et d'habitation	22 639 380	23 165 000	525 620	2,32%
Total impôts ménages		22 639 380	23 165 000	525 620	2,32%

		2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
73211	Attribution de compensation	16 200 283	16 567 150	366 867	2,26%
7322	Dotation de solidarité communautaire	0	0	0	-
73221	FNGIR	267 159	267 076	-83	-0,03%
73223	FPIC	310 000	150 000	-160 000	-51,61%
Total fiscalité directe		16 777 442	16 984 226	206 784	1,23%

		2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
7336	Droits de place	588 000	321 000	-267 000	-45,41%
7337	Droits de stationnement	1 655 000	0	-1 655 000	-100,00%
7351	Taxe sur l'électricité	670 000	700 000	30 000	4,48%
7362	Taxes de séjour	280 000	185 000	-95 000	-33,93%
7381	Taxe addit. aux droits de mutation ...	900 000	600 000	-300 000	-33,33%
Total fiscalité indirecte		4 093 000	1 806 000	-2 287 000	-55,88%

Total chapitre 73	43 509 822	41 955 226	-1 554 596	-3,57%
--------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------

		2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
Total chapitre 73		43 509 822	41 955 226	-1 554 596	-3,57%

Détail des recettes de dotation (chapitre 74) votées lors du Budget Primitif en € (2019 – 2020)

		2019	2020	Evolution de BP à BP	
				En valeur	En %
7411	Dotation forfaitaire	7 488 000	7 237 257	-250 743	-3,35%
74123	Dotat. de solidarité urbaine	7 826 000	8 324 188	498 188	6,37%
74127	Dotation nationale de péréquation	363 609	347 371	-16 238	-4,47%
7461	Dotation générale de décentralisation	82 500	84 000	1 500	
Enveloppe . normée - hors compensations		15 760 109	15 992 816	232 707	1,48%

		2019	2020	Evolution de BP à BP	
				En valeur	En %
7482	Compens. perte de taxe addit. droits mut	2 700	2 000	-700	-25,93%
748313	Dotation compensat° ref tp	140 475	70 000	-70 475	-50,17%
74832	Attributions fonds départ. taxe profess.	320 000	300 000	-20 000	-6,25%
74834	Etat - compens.exon. des taxes foncières	192 000	190 000	-2 000	-1,04%
74835	Etat - compens.exon. des taxes d'habita.	1 413 000	1 400 000	-13 000	-0,92%
Allocations compensatrices		2 068 175	1 962 000	-106 175	-5,13%

		2019	2020	Evolution de BP à BP	
				En valeur	En %
744	FCTVA	12 000	12 000	0	0,00%
74718	Participations autres	219 960	118 970	-100 990	-45,91%
7472	Subventions participations Région	31 660	80 284	48 624	153,58%
7473	Subventions participations Département	101 500	61 500	-40 000	-39,41%
74748	Participations communes	52 000	53 000	1 000	1,92%
74751	Participations GFP de rattachement	17 800	67 004	49 204	276,43%
7478	Subv et part autres organismes	2 952 342	2 826 075	-126 267	-4,28%
748372	DPV	730 000	689 569	-40 431	-5,54%
7484	Dotation recensement	0	9 441	9 441	-
7485	Titres sécurisés	0	29 290	29 290	-
7488	Divers	8 000	5 000	-3 000	-37,50%
Subventions		4 125 262	3 952 133	-173 129	
		2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
Total chapitre 74		21 953 546	21 906 949	-46 597	-0,21%

B. Les dépenses réelles de fonctionnement : 62,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 62,8 M€ en 2020. Elles progressent de 426 K€ entre le budget 2019 et le budget 2020, soit + 0,68%. Cette augmentation demeure inférieure à l'inflation estimée pour l'année 2020. Cette progression respecte également l'objectif de progression fixé par le gouvernement (1,2%).

	2018	2019	2020	Evolution	
				En valeur	En %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	62 110 276	62 400 959	62 827 240	426 281	0,68%

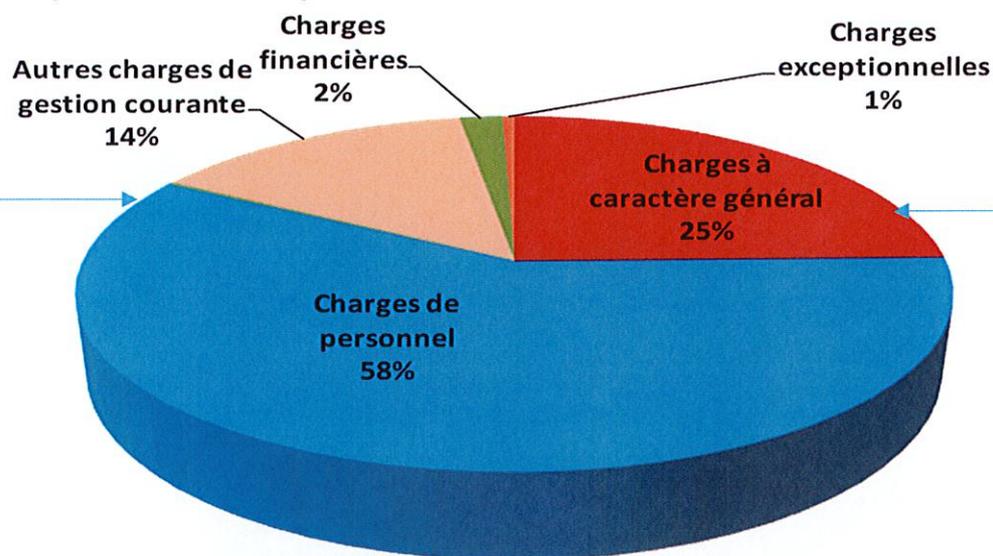
	BP 2019	BP 2020	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	15 147 423,00	15 486 433,00	339 010,00	2,24%
012 Charges de personnel	37 107 500,00	36 743 210,00	-364 290,00	-0,98%
014 Atténuation de produits	124 000,00	116 500,00	-7 500,00	-6,05%
65 Autres charges de gestion courante	8 354 536,00	8 952 447,00	597 911,00	7,16%
Dépenses de gestion courante	60 733 459,00	61 298 590,00	565 131,00	0,93%
66 Charges financières	1 320 000,00	1 180 200,00	-139 800,00	-10,59%
67 Charges exceptionnelles	347 500,00	348 450,00	950,00	0,27%
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	-
Dépenses réelles de fonctionnement	62 400 959,00	62 827 240,00	426 281,00	0,68%

Les charges à caractère général (chapitre 011) progressent de 339 K€ soit une hausse de + 2,24%.

Les principales évolutions sont :

- L'inscription en section de fonctionnement des dépenses de maintenances réglementaires sur les bâtiments et les réseaux inscrites jusque-là en section d'investissement (300 K€).
- Des ajustements ou des dépenses nouvelles correspondant à des dépenses de fluides (+ 118 K€), au contrat de collecte pour les horodateurs (+ 84K€), au plan « Propreté renforcée » (+ 81 K€), aux travaux d'entretien dans la forêt communale et à la gestion des bio-déchets (+ 61 K€).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2020



BP 2020 = 8.952.947€

En hausse de 548 K€ par rapport à 2019.

Principales évolutions :

- + 315 K€ Subvention CCAS
- + 226 K€ Subvention aux associations
- + 178 K€ Ecoles privées (participation)
- 100 K€ Participation CFA
- 87 K€ SMGPAP (carburant, entretien des véhicules)

BP 2020 = 36.743.210€

En diminution de 364 K€ par rapport à 2019.

Ajustements :

- Par rapport au réalisé 2019
- Prise en compte du GVT
- Prise en compte des évolutions d'indice et de grade
- Pas d'évolution de la valeur du point d'indice en 2020

BP 2020 = 15.486.433€

En augmentation de 339 K€ par rapport à 2019.

Principales évolutions :

- +300 K€ maintenance réglementaire
- + 118 K€ Fluides
- + 84 K€ Collecte Horodateurs
- + 81K€ Plan propreté renforcée
- + 61 K€ Forêt + bio-déchets
- + 56 K€ Anniversaire 1870 - 1871

Les inscriptions budgétaires 2020 ont également été ajustées sur la base du compte administratif 2019.

Les charges de personnel (chapitre 012) :

Ces dépenses sont en diminution de 364 K€ pour s'ajuster au réalisé 2019. Avec un total, de 36,65 M€, elles constituent le principal poste de dépenses réelles de fonctionnement de la Ville (58%). La maîtrise de la masse salariale permet d'absorber les effets du GVT (Glissement Vieillessement Technicité).

Les charges de gestion (chapitre 65) :

Ce poste recouvre principalement les subventions et participations versées et progresse de 548 K€ (+ 6,56%) pour atteindre 8,9 M€.

Les principales évolutions sont :

- Une hausse de la participation versée au CCAS de + 315 K€ pour atteindre 1,76 M€, afin de permettre le développement des actions dans le domaine de l'autonomie.
- Une hausse de 226 K€ des subventions accordées aux associations. Il s'agit principalement de soutien à Cinéma d'Aujourd'hui et à la maison de Quartier Centre-Ville dans le cadre de mise à disposition de personnel.
- Une hausse de la participation obligatoire aux écoles privées, liée au coût de la mesure gouvernementale de scolarisation des enfants à 3 ans (+ 178 K€).
- Une diminution de la participation d'équilibre versée au CFA en raison des excédents prévisionnels dégagés en 2019 (- 100K€).
- Une diminution des dépenses d'entretien des véhicules (- 87 K€).

Les subventions de fonctionnement proposées.

Malgré les contraintes budgétaires et dans la continuité des budgets précédents, la Ville de Belfort soutient de manière forte et significative les associations agissant pour renforcer le lien social et culturel entre les habitants. En 2020, il est prévu de verser 3 910 591 € aux associations.

Des aides en nature (prêt de locaux, prestations des services techniques...), complètent les soutiens financiers, listés ci-dessous. Pour mémoire, leur montant a été estimé à 2,96 M€ au compte administratif 2019.

FONCTIONNEMENT	
Nom de l'Association	Montant proposé au BP 2020
OIKOS	822 721 €
CINEMAS D'AUJOURD'HUI	210 000 €
ASM BELFORT FOOTBALL CLUB	180 000 €
ECOLE D'ART JACOT AMBA	134 500 €
RIFFS DU LION	115 000 €
BELFORT AIRE URBAINE HANDBALL BAUHB	112 000 €
UNE POIGNEE D'IMAGES THEATRE DE MARIONNETTES	100 000 €
INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT L'EDUCATION LES ECHANGES IDEE	90 000 €
REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT	76 000 €
MAISON DE QUARTIER CENTRE VILLE	67 672 €
THEATRE DU PILIER	65 000 €
ECOLE 2EME CHANCE	60 000 €
ASM BELFORT JUDO	48 000 €
CAFARNAUM	45 000 €
INTER' ACTIONS	45 000 €
AS BELFORT SUD	43 600 €
OFFICE POUR LES AINES DE BELFORT ET DU TERRITOIRE OPABT	42 200 €
BELFORT GYMNASTIQUE	38 000 €
ASM BELFORT TENNIS	33 600 €
COMITE DES FETES	33 000 €
LES PETITS PEUT-ON	33 000 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES CI	29 000 €
ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY	28 000 €
BELFORT ECHECS	27 800 €
ASM BELFORT NATATION	26 000 €
CINEMAS D'AUJOURD'HUI	26 000 €
AGIR ENSEMBLE POUR NOTRE SANTE AEPNS	25 000 €
PLURI ELLES	25 000 €
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES DE L'AIRE URBAINE AL	20 000 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE LA VILLE DE BELFORT	20 000 €
ORCHESTRE D' HARMONIE DE LA VILLE DE BELFORT	18 000 €
CHAMOIS ENVIRONNEMENT	17 000 €
INSER'VET	17 000 €
BELFORT ATHLE	16 000 €
MONTBELIARD BELFORT ATHLETISME MBA	16 000 €

BELFORT ESCRIME	15 000 €
LOISIRS PLURIEL	15 000 €
REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT	15 000 €
TRI LION BELFORT	15 000 €
GRAND BELFORT HOCKEY CLUB	14 000 €
ASSOCIATION ETUDIANTE DE L'UTBM	12 000 €
ROYAL TEAM BELFORT	12 000 €
AMICALE DES RETRAITES VILLE DE BELFORT ET GBCA	10 110 €
AS FOOTBALL CLUB DE BELFORT	10 000 €
ASM BELFORT VOLLEY BALL	10 000 €
GYM PLUS	10 000 €
PAVILLON DES SCIENCES	10 000 €
SPORTS REUNIS BELFORTAINS	10 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	9 000 €
ENERGIES EMPLOI	8 500 €
LIVRES 90	8 000 €
ASM BELFORT FROIDEVAL TENNIS DE TABLE	7 700 €
BASKET CLUB BELFORT	7 500 €
ASM BELFORT DANSE ET BALLET SUR GLACE	7 000 €
FELIS	6 100 €
LES ARCHERS DE LA SAVOUREUSE	6 000 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	6 000 €
ASM BELFORT BASKET	5 800 €
AMICALE MIOTTE BRISACH	5 700 €
CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN CRAC	5 500 €
PREVENTION ROUTIERE DU TERRITOIRE DE BELFORT	5 000 €
SOLIDARITE FEMMES	5 000 €
AD PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU TB	4 600 €
MAISON DES FEMMES	4 500 €
PATRIMOINE BELFORTAIN INDUSTRIE INFORMATIQUE PB2I	4 500 €
SECOURS POPULAIRE FEDERATION DU TERRITOIRE DE BELFORT	4 000 €
SOCIETE DE TIR DE LA MIOTTE	3 700 €
AVENIR CYCLISTE DU TERRITOIRE DE BELFORT	3 500 €
GAIA ENERGIES	3 500 €
ASMB KARATE DO	3 200 €
ASM BELFORT PATINAGE VITESSE	3 000 €
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE FNATH	3 000 €
ASSOCIATION SUBAQUATIQUE BELFORT PLONGEE	3 000 €
CERCLE DE BILLARD BELFORTAIN	3 000 €
France ALZHEIMER 90	3 000 €
GENERIQ	3 000 €
LA SAISON DES MUSICIENS	3 000 €
RESTAURANTS DU COEUR	3 000 €
SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION DE FRANCHE COMTE	3 000 €
SKITTLE CLUB FC BOWLING	3 000 €
FOOTBALL CLUB BELFORT FONTAINE FCBF	3 000 €

ASM BELFORT BOULES LYONNAISES	2 500 €
BELFORT FUTSAL LION	2 500 €
ATOMES	2 200 €
CERAP/PLANETARIUM	2 000 €
LA FOURMILIERE	2 000 €
UNE ROSE UN ESPOIR	2 000 €
ROLLER HOCKEY CLUB BELFORT	1 900 €
ASMB TIR	1 800 €
UNION SPORTIVE OMNISPORT DES MUNICIPALUX DE BELFORT	1 800 €
LES AMIS DU CHENOIS	1 750 €
THEATRE DU ROYAUME D EVETTE	1 550 €
AIDE FAMILIALE POPULAIRE	1 500 €
ANIM'TOI	1 500 €
AS BOXING CLUB BELFORT GLACIS	1 500 €
BADMINTON CLUB BELFORTAIN	1 500 €
DEFIS 90	1 500 €
SOCIETE BELFORTAINE D' EMULATION	1 500 €
TWIRLING CLUB BELFORTAIN	1 500 €
COMPAGNIE DES ARCHERS DU LION	1 400 €
BRIDGE CLUB BELFORT	1 200 €
ROLLER DERBY BELFORT	1 200 €
AIDES	1 000 €
AMICALE MUTUELLE DE LA PEPINIERE	1 000 €
APF FRANCE HANDICAP	1 000 €
ARTS TOURISME ET DEVELOPPEMENT - DASSOURI	1 000 €
BONUS TRACK	1 000 €
COMPAGNIE ZOCHA	1 000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - DELEGATION DU TERRITOIRE DE BELFORT	1 000 €
ENSEMBLE VOCAL ARCANES	1 000 €
PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE AAPPMA	1 000 €
TAEKWONDO CLUB DU LION	1 000 €
TERRITOIRE D'ARTISTE	1 000 €
TRETEAUX 90	1 000 €
CLUB CYCLISTE BELFORT MIOTTE	800 €
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	800 €
LA VIGNE DE LA MIOTTE	800 €
TAEKWONDO CLUB BELFORTAIN	800 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE BELFORTAINE ACCA	700 €
ASSOCIATION DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE DU TERR	700 €
CLUB 3ème AGE JEAN JAURES	700 €
CLUB OLYMPIQUE BELFORTAIN DE LUTTE	700 €
LA MADRILENE	700 €
CLUB DE L'ESPERANCE	650 €
COLLECTIF RESISTANCE ET DEPORTATION	650 €
SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	650 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE - LES VIRADE DE L'ESPOIR	650 €
ECOCAMPUS	600 €

COMMUNE LIBRE DU FOURNEAU	580 €
CLUB GEORGES BRAGARD	550 €
LES MOMES DE LA CITE DU LION	550 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU TERRITOIRE D	530 €
ASMB GENERALE	500 €
ASSOCIATION BELFORTAINE PROTECTION DE LA NATURE	500 €
BELFORT ASSOCIATION CANOE KAYAK (EX ASMB)	500 €
BELFORT SOCHAUX MONTBELIARD FOOTGOLF CLUB	500 €
CROQUEURS DE POMMES	500 €
ECOLE DE COMBAT DE BELFORT	500 €
ESCALEN	500 €
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	500 €
LION S FIGHT ACADEMY	500 €
SOCIETE DE SKI ET DE TOURISME EN MONTAGNE	500 €
SOS AMITIE NORD FRANCHE COMTE	450 €
ADAPEI	400 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEM	400 €
DECOUVERTE 3 VALLEES	400 €
KICHIGAI TAIKO	400 €
SCHOLA	400 €
LA HALTE	350 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS APEDA	300 €
CYCLOTOURISTES BELFORTAINS	300 €
FEDERATION REGIONALE CNL	300 €
JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE JALMALV	300 €
LE MAILLON SOLIDAIRE	300 €
LE MEDIATOR	300 €
PERMAKIDS	300 €
SOCIETE DE MYCOLOGIE	300 €
VELOXYGENE	300 €
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT UFC	250 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS DEPORTES INTERNES ET FAMILLES DE DIS	250 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	250 €
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES AVF	200 €
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE BELFORT ET ENVIRONS	200 €
AS COLLEGE CHATEAUDUN	200 €
AS COLLEGE LEONARD DE VINCI	200 €
AS COLLEGE SIGNORET	200 €
BELF'ORTHO	200 €
GEOBIO	200 €
LA CANTARELLE	200 €
UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE	200 €
VELOCAMPUS	200 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE EN PLEIN AIR	150 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BELFORTAINE	150 €
AMICALE CNL DES LOCATAIRES RUE ALLENDE	100 €
AMICALE DES LOCATAIRES DE LA ROSERAIE	100 €
Sous-Total 6574 - Fonctionnement	3 094 663 €

SUBVENTIONS - PROJETS ET MANIFESTATIONS		
Nom de l'Association	Motif de la demande	Montant proposé au BP 2020
CINEMAS D'AUJOURD'HUI	Festival Entrevues	220 000 €
BELFORT ECHECS	Manifestation	32 200 €
ASM BELFORT VOLLEY BALL	Accueil de l'équipe de France Féminine	30 000 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE LA VILLE DE BELFORT	Droits de place Braderie	25 000 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	Projet	24 000 €
BONUS TRACK	Les mercredis du château - Be Bop Or Be Dead	20 500 €
FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD OMNISPORTS ATHLETISME	Le Lion	15 000 €
TERRITOIRE DE SPORT	Manifestation	11 000 €
AVENIR CYCLISTE DU TERRITOIRE DE BELFORT	Cyclocross - Enduro School	10 000 €
COMITE D'ANIMATION DES MARCHES DE BELFORT	Projet	10 000 €
AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE PROJET	Projet	8 000 €
ENSEMBLE VOCAL ARCANES	Vocalises (hors piano)	8 000 €
BELFORT AUTO RETRO	Belfort Rétro Festival	6 000 €
ASM BELFORT TENNIS	Tournois CNGT	5 000 €
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE BELFORT FRANCHE COMTE	Projet	5 000 €
ASSOCIATION ETUDIANTE DE L'UTBM	Festiv'UT	3 500 €
ASSOCIATION ECHANGES CULTURELS HEBRON	Projet	3 000 €
BELFORT GYMNASTIQUE	Manifestation - Championnat de France	3 000 €
CAFARNAUM	Hommage à Louis JOUVET	3 000 €
ECOLE D'ART JACOT AMBA	Projet	3 000 €
RESTAURANTS DU COEUR	Vacances en familles - Vacances personnes isolées	3 000 €
ASM BELFORT PATINAGE VITESSE	Manifestation - Projet	2 000 €
INTER'ACTIONS	Osons l'égalité	2 000 €
SOCIETE BELFORTAINE D'EMULATION	Projet	2 000 €
SOLIDARITE FEMMES	Projet	2 000 €
SPORTS REUNIS BELFORTAINS	24h Tir à l'Arc	2 000 €
ASM BELFORT FROIDEVAL TENNIS DE TABLE	Projet	1 300 €
THEATRE DU ROYAUME D'EVETTE	Projet	1 200 €
ASM BELFORT PATINAGE ARTISTIQUE	Projet	1 000 €
ASMB GENERALE	Projet	1 000 €
ASSOCIATION JEUNESSE 3EM MILLENAIRE	Manifestation	1 000 €
ASSOCIATION SUBAQUATIQUE BELFORT PLONGEE	Projet	1 000 €
LES ARCHERS DE LA SAVOUREUSE	Projet	1 000 €
TERRITOIRE SPORT NATURE	Projet	1 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DES DDEN	Ecoles Fleuries	1 000 €
BE CLOTHE	Projet	800 €
CLUB CYCLISTE BELFORT MIOTTE	Critérium du Ballon	800 €
LA VIGNE DE LA MIOTTE	Projet	800 €
ASM BELFORT DANSE ET BALLET SUR GLACE	Projet	500 €
BELFORT ASSOCIATION CANOE KAYAK (EX ASMB)	Projet	500 €
ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	Projet	150 €
Sous-total 6574 - Projet		471 250 €

Les enveloppes à affecter proposées ci-après permettent, comme les années précédentes, de financer, en fonction des projets présentés en cours d'exercice des associations sur la base de crédits votés. Ces affectations ultérieures, s'agissant des associations, feront obligatoirement l'objet d'un accord préalable du conseil municipal.

Enveloppe à affecter	Montant proposé au BP 2020
ENVELOPPE A AFFECTER BOURSE ATHLETES HAUT NIVEAU	100 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER CONTRAT DE VILLE UNIQUE	80 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER SPORTS	73 350 €
ENVELOPPE A AFFECTER LOCATIONS DE SALLES	25 000 €
ENVELOPPE SOUTIEN A PROJET CCS/MQ	22 708 €
ENVELOPPE A AFFECTER SOCIAL ET SOLIDARITE	11 040 €
ENVELOPPE A AFFECTER CULTURE	10 300 €
ENVELOPPE A AFFECTER/ADMINISTRATION GENERALE	9 080 €
ENVELOPPE A AFFECTER/CARNAVAL	4 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER/DROIT DES FEMMES	2 700 €
ENVELOPPE A AFFECTER VIE ETUDIANTE	2 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER POLE EVENEMENT PROTOCOLE	1 750 €
ENVELOPPE A AFFECTER PROTECTION ANIMALE	1 550 €
ENVELOPPE A AFFECTER CAP JEUNES	1 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER VIE SCOLAIRE	200 €
Sous-Total Enveloppes à affecter	344 678 €

Récapitulatif

Sous-Total 6574 - Fonctionnement	3 094 663 €
Sous-total 6574 - Projet	471 250 €
Sous-Total Enveloppes à affecter	344 678 €
Total général	3 910 591 €

2. Dette et charges financières

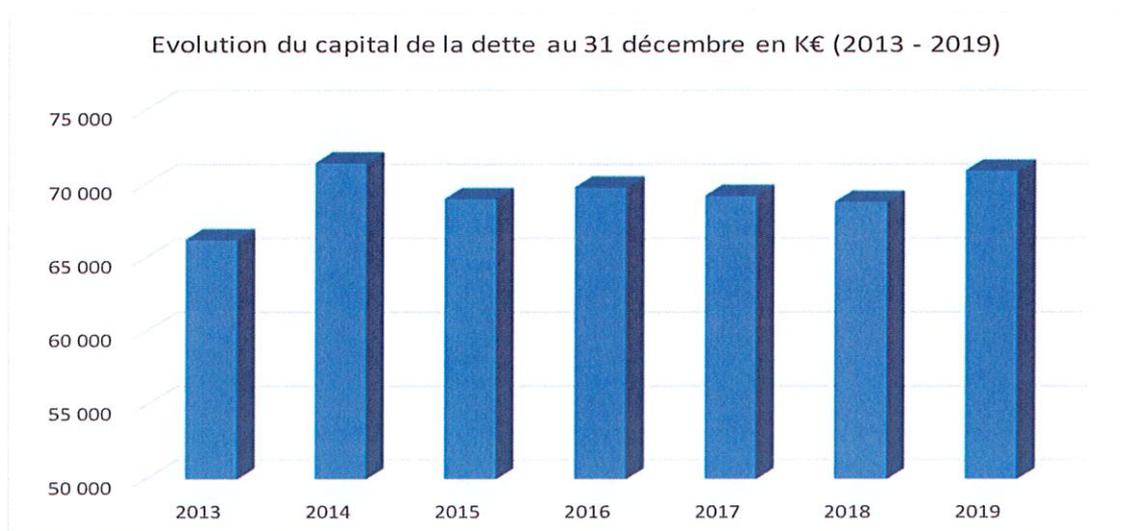
A. Charge de la Dette

	BP 2019	BP 2020	évolution	
			en valeur	en %
66 Charges financières	1 320 000	1 180 200	-139 800	-10,59%
16 Remboursement du capital de la dette	8 100 000	8 300 000	200 000	2,47%
Charge de la dette	9 420 000	9 480 200	60 200	0,64%

(Remboursement du capital, hors remboursement des cautions)

La charge de la dette estimée reste stable sur 2020.

B. Encours de la Dette



Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 70 885 K€.

3. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 36,02 M€. La progression observée entre 2019 et 2020 s'explique par l'intégration des résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 8,3 M€, soit 23% des dépenses d'investissement.

L'équilibre financier est le suivant :

<i>Dépenses</i>	2019	2020
Remboursement du capital de la dette et autres dépenses financières	8 117 500	8 311 372
Dépenses d'équipement	14 060 095	17 419 108
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	747 800	928 205
<i>Dont travaux et projets structurants</i>	12 654 610	15 143 103
<i>Dont ZAC de l'Hôpital</i>	0	600 000
<i>Dont acquisitions immobilières et bâtiments</i>	400 000	450 000
<i>Dont subventions d'équipement</i>	255 685	297 800
Autres dépenses d'investissement	2 000	537 236
Solde d'investissement reporté (001)		4 176 043
Restes à réalisés figurant au Compte administratif 2019		5 583 028
Total des dépenses d'investissement	22 177 595	36 026 786
<i>Recettes</i>	2019	2020
Autofinancement (épargne brute)	8 318 891	8 420 361
Ressources propres d'investissement	3 928 499	5 865 084
<i>Dont FCTVA + Taxe d'aménagement</i>	2 260 000	2 190 000
<i>Dont subventions d'investissement</i>	1 640 999	3 053 712
<i>Dont cessions</i>	0	610 000
<i>Dont autre</i>	27 500	11 372
Emprunts nouveaux	9 930 205	11 982 271
Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068		8 037 631
Restes à réalisés figurant au Compte administratif 2019		1 721 439
Total des recettes d'investissement	22 177 595	36 026 786

A. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement proposées pour 2020 s'élèvent à 17,42 M€, et sont consacrées principalement à :

Renforcer les services à la population et la qualité de vie des Belfortains : 1,87 M€.

Dont :

- Travaux courants dans les crèches, maternelles et écoles : 462 K€
- Renforcement du système de vidéosurveillance : 508 K€
- Plan « Propreté renforcé » : 180 K€
- Budget participatif : 130 K€
- Moyens des services : 700 K€

Améliorer l'attractivité de la Ville de Belfort : 2,87 M€

Dont :

- L'entretien du patrimoine communal, historique et naturel : 1,87 M€
- La promotion des activités sportives : 609 K€
 - Equipements sportifs : 458 K€ (dont Gymnase le Phare 253 K€)
 - Les subventions d'équipement aux associations : 112 K€
- Le développement des structures à vocation culturelles : 377 K€
 - Musée d'histoire de la citadelle : 85 K€
 - Subventions aux associations : 73 K€
 - Bibliothèques : 56 K€
 - Musée d'Art moderne – Donation Maurice-Jardot : 33 K€

Les Grands Projets de la Ville : 12,1 M€

Dont :

- Le programme de renouvellement de la voirie et des ouvrages d'arts (2,1 M€).
- La poursuite de la rénovation de l'école élémentaire Rücklin (2 M€).
- L'achèvement du projet d'équipement culturel « Clé des Champs » (1,3 M€).
- Le développement de l'offre d'équipements sportifs (1,1 M€) avec notamment la création d'une salle de boxe sous la Maison du Peuple (530 K€).
- La transformation des quartiers de la ville (942 K€), dont le démarrage de l'aménagement du secteur Dorey (172 K€) et la poursuite du projet de la ZAC de l'hôpital (600 K€).
- La poursuite du plan pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments publics (633 K€).
- La réduction de l'impact environnemental de la Ville par grâce à des bâtiments moins énergivores et favorisant la collecte des bio-déchets (428 K€).

Une somme de 532 235,16 € est inscrite en dépense d'investissement pour procéder à la régularisation du compte 1069 figurant sur la balance du compte de gestion. Dans le cadre de la démarche entreprise d'amélioration de la qualité des comptes de la Ville, ce compte doit être soldé. Ce compte a été créé pour atténuer l'impact de la mise en place de l'instruction M14 et a donné lieu initialement à l'émission d'une recette d'un montant équivalent à la régularisation qui vous est proposée.

B. Les participations et les subventions d'équipement proposées

A l'instar de la section de fonctionnement, la Ville de Belfort soutien de manière importante et active les associations et les organismes en leur apportant un soutien financier pour leur permettre de s'équiper et de développer leurs actions. Ces sommes sont inscrites au chapitre 204, parmi d'autres engagements pris par la Ville de Belfort ne relevant pas du champ associatif.

En 2020, l'enveloppe proposée est de 274 800 €, en progression de 7,48% par rapport à 2019.

Le détail des subventions proposées figure ci-dessous.

Nom de l'Association	Motif de la demande	Montant proposé au BP 2020
RAVALEMENT FACADES	Fonds globalisé	50 000 €
CHAMOIS ENVIRONNEMENT	Subvention d'équipement dans le cadre la réorganisation de l'activité de recyclage carton	20 000 €
ECOLE D'ART JACOT AMBA	Achat de mobilier, d'un four de cuisson et de matériel de sérigraphie	15 660 €
ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY EMBAR RUGBY	Achat d'un mini bus et matériel club house	15 000 €
RIFFS DU LION	Renouvellement de matériel technique pour la Poudrière	15 000 €
COMITE DES FETES DE LA VILLE DE BELFORT	Achat d'un véhicule Peugeot expert pour le transport du matériel	12 000 €
FONDS BELFORTAIN POUR LA SECURITE DES COMMERCES DE PROXIMITE	Fonds globalisé	10 000 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU TERRITOIRE DE BELFORT	Achat d'un Véhicule de Premiers Secours à Personnes (VPSP)	10 000 €
TRETEAUX 90	Mise au norme PMR des bâtiments	10 000 €
ASM BELFORT NATATION	Achat d'un mini bus et système de chronométrage	8 500 €
ASM BELFORT VOLLEY BALL	Achat d'un mini bus et matériel d'entraînement	8 000 €
ORCHESTRE D' HARMONIE DE LA VILLE DE BELFORT	Achat d'instruments	5 500 €
AS BELFORT SUD	Achat d'un mini bus	5 000 €
ASM BELFORT FOOTBAL	Achat d'un mini bus	5 000 €
AVENIR CYCLISTE ACTB	Achat d'un mini bus	5 000 €
BASKET CLUB BELFORT	Achat d'un mini bus	5 000 €
BELFORT AIRE URBAINE HANDBALL BELFORT	Achat d'un mini bus	5 000 €
BELFORT GYMNASTIQUE	Achat d'un mini bus et matériel sécurité	5 000 €
INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT L'EDUCATION LES ECHANGES IDEE	Aménagement des locaux	5 000 €
UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE ASSOCIATION DE BELFORT	Mise en sécurité incendie des locaux	5 000 €
SOCIETE DE TIR DE LA MIOTTE	Achat de 5 cibles électroniques	4 000 €
TERRITOIRE DE SPORT	Achat de tonelles et de signalétique	4 000 €
TRI LION BELFORT	Achat de tenues jeunes	4 000 €

BELFORT AUTO RETRO	Achat décoration stands et matériel sono	3 000 €
CLUB OLYMPIQUE BELFORTAIN DE LUTTE	Achat d'un véhicule	3 000 €
FELIS	Mise aux norme des points de nourrissage	3 000 €
ASM BELFORT PATINAGE ARTISTIQUE	Achat matériel apprentissage sauts	2 500 €
BADMINTON CLUB BELFORTAIN	Achat matériel informatique	2 500 €
BELFORT ATHLE	Achat perches et matériel chrono	2 500 €
ASMB TIR	Achat cibles électroniques	2 200 €
ASSOCIATION SUBAQUATIQUE BELFORT PLONGEE	renouvellement blocs plongée	2 000 €
BELFORT ESCRIME	Achat d'une table de marque et sabre laser	2 000 €
CERAP/PLANETARIUM	Modernisation du Planétarium	2 000 €
GRAND BELFORT HOCKEY CLUB	Achat d'équipements gardien	2 000 €
PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE AAPPMA	Achat de matériel	2 000 €
TAEKWONDO CLUB BELFORTAIN	Achat plastron électronique	2 000 €
ROLLER HOCKEY CLUB BELFORT	Achat de tenues joueurs	1 600 €
BELFORT ASSOCIATION CANOE KAYAK	Achat de gilets de sauvetage	1 500 €
CLUB CYCLISTE BELFORT MIOTTE	Achat d'une remorque	1 140 €
ASM BELFORT PATINAGE VITESSE	Achat de matériel sportif	1 000 €
ECOLE DE PARACHUTISME	Achat d'un sac et d'un harnais	1 000 €
MONTBELIARD BELFORT ATHLETISME MBA	Achat d'un ordinateur	1 000 €
UNION SPORTIVE OMNISPORT DES MUNICIPAUX DE BELFORT USOMB	Achat de matériel sportif	1 000 €
BRIDGE CLUB BELFORT	Achat de matériel sportif	900 €
ARCHERS DU LION	Achat de cibles	800 €
M SPORTS	Achat de matériel sportif	600 €
SEIKEN KARATE DO	Achat de matériel sportif	600 €
LION S FIGHT ACADEMY	Achat de matériel sportif	500 €
KENDO CLUB YUSHIKAN	Achat de matériel sportif	420 €
CERCLE DE BILLARD BELFORTAIN	Achat d'une table de marque	380 €
Total subventions d'équipement		274 800 €

C. Les AP/CP :

Programme : Restructuration Groupe scolaire Rücklin

AP	Montant AP	Echéancier des crédits de paiement		
		Exercice ant	2020	2021
Voté	6 200 000,00	1 100 000,00	2 000 000,00	3 100 000,00

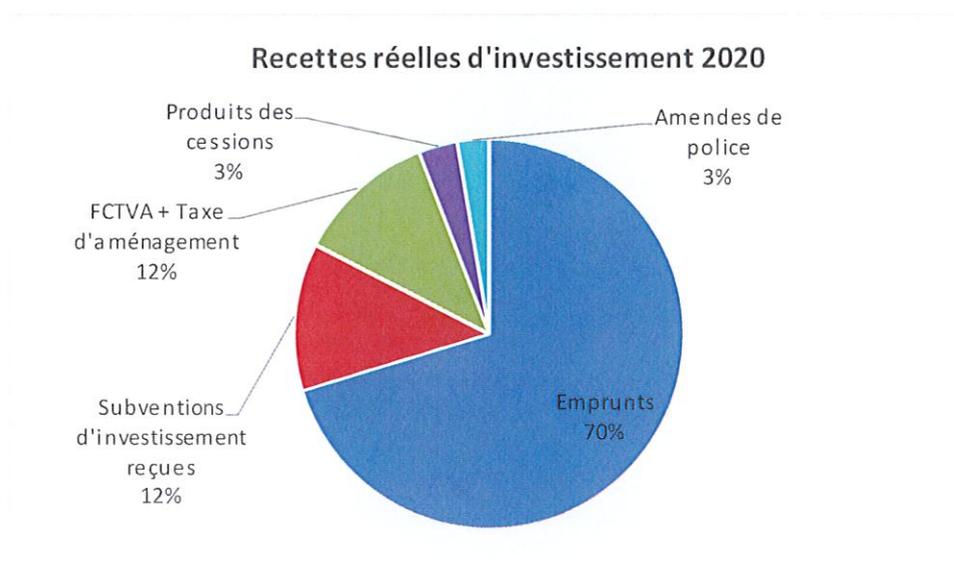
Programme : Remparts

Opération	Montant AP	Echéancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2020
Entretien des Remparts	420 000,00	350 000,00	70 000,00
Chantier Insertion	462 000,00	385 000,00	77 000,00

D. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 25,8 M€ dont 8,3 M€ pour couvrir le déficit d'investissement cumulé et 5,8 M€ de ressources propres d'investissement. Le montant de l'emprunt est estimé à 11,9 M€.

<i>Recettes</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
FCTVA	2 160 000	2 140 000
Taxe d'aménagement	100 000	50 000
Amendes de police	500 000	500 000
Subventions d'investissement reçues	1 140 999	2 553 712
Produits des cessions	0	610 000
Autre	27 500	11 372
Emprunts	9 930 205	11 982 271
Excédent capitalisé (compte 1068)		8 037 631
Total des recettes réelles d'investissement	13 858 704	25 884 985



Les cessions inscrites au budget primitif correspondent à la vente de l'Office du tourisme (460 K€) et à la vente de l'église Saint-Louis (150 K€).

Les principaux projets subventionnés sont :

- L'extension de l'équipement culturel « Clé des Champs » : Région (449 K€), FEDER (300 K€) et ANRU (86 K€)
- Extension des locaux du CTM : Grand Belfort (512 K€)
- Rénovation de l'école élémentaire Rücklin : ANRU (480 K€)

E. Amélioration de la qualité comptable

Une somme de 532 235,16 € est inscrite pour permettre la régularisation du compte 1069 figurant dans le compte de gestion. Dans le cadre de la démarche entreprise d'amélioration de la qualité des comptes de la ville, ce compte a été créé pour atténuer l'impact de la mise en place de l'instruction M14 et a donné lieu initialement à l'émission d'une recette d'un montant équivalent à la régularisation qui vous est proposée.

LE BUDGET DU CFA MUNICIPAL

Le projet de budget du CFA municipal qui vous est présenté s'équilibre en section de fonctionnement à 2 693 815 € et en section d'investissement à 523 438 €.

Il repose sur des estimations de recettes prudentes en raison de la réforme en cours du mode de financement des contrats d'apprentissage. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le financement de l'apprentissage est assuré par les branches professionnelles OPCO (Opérateur de compétences de branches) basé sur un coût « contrat à l'apprenti ». Auparavant, le conseil régional en assurait principalement le financement (complété par la taxe d'apprentissage et des apports des branches).

1. La section de fonctionnement

	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
			en valeur	en %
013 Attenuations de charges	0,00	0,00	0,00	-
70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses	0,00	20 000,00	20 000,00	-
73 Impôts et taxes	224 363,00	0,00	-224 363,00	-100,00%
74 Dotations, subventions et participations	2 073 917,00	2 048 834,00	-25 083,00	-1,21%
75 Autres produits de gestion courante	61 000,00	15 050,00	-45 950,00	-75,33%
Recettes de gestion courante	2 359 280,00	2 083 884,00	-275 396,00	-11,67%
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-
Recettes réelles de fonctionnement	2 359 280,00	2 083 884,00	-275 396,00	-11,67%
042 Opérations d'ordres	0,00	105 000,00	105 000,00	-
002 Résultat de fonctionnement reporté		504 931,35		-
Recettes de fonctionnement	2 359 280,00	2 693 815,35	-170 396,00	-7,22%

	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	463 200,00	499 909,35	36 709,35	7,93%
012 Charges de personnel	1 748 080,00	1 828 100,00	80 020,00	4,58%
65 Autres charges de gestion courante	5 000,00	36 888,00	31 888,00	637,76%
Dépenses de gestion courante	2 216 280,00	2 364 897,35	148 617,35	6,71%
66 Charges financières	17 000,00	15 800,00	-1 200,00	-7,06%
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	10 000,00	9 000,00	900,00%
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	-
Dépenses réelles de fonctionnement	2 234 280,00	2 390 697,35	156 417,35	7,00%
023 Virement à la section d'invnt	0,00	163 118,00	163 118,00	-
042 Opérations d'ordres	125 000,00	140 000,00	15 000,00	12,00%
Dépenses de fonctionnement	2 359 280,00	2 693 815,35	334 535,35	14,18%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été ajustées en fonction des consommations de crédits observées au cours des exercices précédents, en particulier en ce qui concerne les dépenses de personnel.

L'aide au permis pour les apprentis de moins de 18 ans est la principale dépense nouvelle. Son principe est défini dans le décret 2019-1 du 3 janvier 2019. Elle prend la forme d'une subvention forfaitaire de 500 € versée soit à l'apprenti soit à l'auto-école sur présentation de justificatifs. Le CFA reçoit une aide de France Compétence (ASP) d'un montant équivalent aux dépenses engagées. Pour 2020, il vous est proposé de fixer l'enveloppe à affecter à 25 000 € et d'autoriser le maire à verser les aides dans cette limite. La liste des bénéficiaires sera jointe au compte administratif 2020.

Les recettes sont estimées en fonction des nouveaux modes de financement des contrats d'apprentissages connus à ce jour. Des ajustements pourront être pratiqués en cours d'année, en particulier en ce qui concerne la participation communale dont le montant a été inscrit au niveau de la prévision 2019 (541 K€).

2. La section d'investissement

	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
			en valeur	en %
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00	4 600,00	3 600,00	360,00%
21 Immobilisations corporelles	145 933,00	126 751,00	-19 182,00	-13,14%
23 Immobilisations en cours	139 700,00	163 844,45	24 144,45	17,28%
Total des dépenses d'équipement	286 633,00	295 195,45	8 562,45	2,99%
1068 Excédent capitalisé		9 609,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	80 000,00	0,00	-
Total des dépenses financières	80 000,00	89 609,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	366 633,00	384 804,45	18 171,45	4,96%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	0,00	105 000,00	105 000,00	-
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	-
Report issus du Compte Administratif 2019		33 634,30		
001 Solde d'investissement reporté				
Total des dépenses d'investissement	366 633,00	523 438,75		0,00%

	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	131 633,00	54 233,00	-77 400,00	-58,80%
Total des recettes d'équipement	131 633,00	54 233,00	-77 400,00	-58,80%
10 Dotations fonds divers et réserves	100 000,00	62 000,00	-38 000,00	-38,00%
1068 Excédent capitalisé	0,00	0,00	0,00	-
16 Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
Total des recettes financières	110 000,00	62 000,00	-48 000,00	-43,64%
Total des recettes réelles d'investissement	241 633,00	116 233,00	-125 400,00	-51,90%
021 virement de la section de fonctionnement	0,00	163 118,00	163 118,00	-
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	125 000,00	140 000,00	15 000,00	12,00%
041 opérations patrimoniales				
Report issus du Compte Administratif 2019	0,00	0,00	0,00	-
001 Solde d'investissement reporté		104 087,75		
Total des recettes d'investissement	366 633,00	523 438,75	156 805,75	42,77%

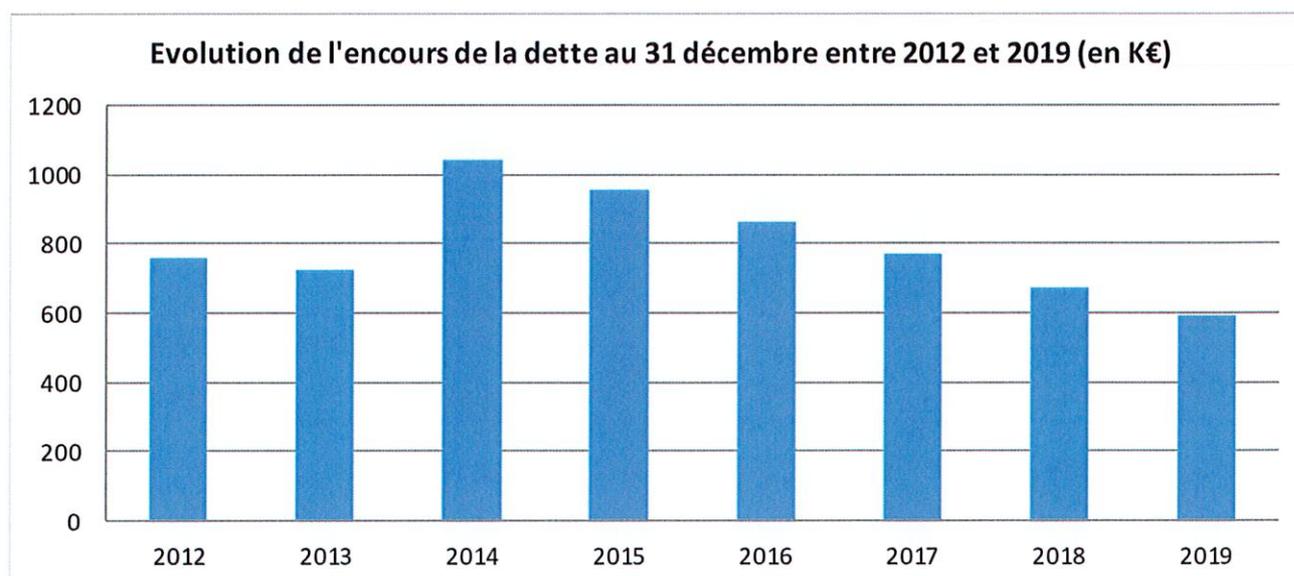
Le programme d'investissement 2020 est de 295 K€. Il se décompose de la manière suivante :

- Achats d'équipement pour les apprentis : 112 K€
- Travaux sur les bâtiments : 164 K€
- Achats de matériels informatique et de logiciels 19 K€

Le remboursement du capital de la dette est de 80 K€.

Une somme de 9 608,17 € est inscrite en dépense d'investissement pour procéder à la régularisation du compte 1069 figurant sur la balance du compte de gestion. Dans le cadre de la démarche entreprise d'amélioration de la qualité des comptes du CFA, ce compte doit être soldé. Ce compte a été créé pour atténuer l'impact de la mise en place de l'instruction M14 et a donné lieu initialement à l'émission d'une recette d'un montant équivalent à la régularisation qui vous est proposée.

Dette et charges financières



Charges de la dette

	BP 2019	BP 2020	évolution	
			en valeur	en %
66 Charges financières	17 000	15 800	-1 200	-7,06%
16 Remboursement du capital de la dette	80 000	80 000	0	0,00%
Charge de la dette	97 000	95 800	-1 200	-1,24%

DUREES D'AMORTISSEMENT VILLE ET BUDGET ANNEXE CFA

Afin de procéder à l'amortissement de certains biens, comme le demande la réglementation fixée par l'instruction comptable M14, il convient de fixer une durée d'amortissement pour les biens suivants :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement par Biens ou catégories de biens amortis
Autres immobilisations incorporelles	5
Plantations d'arbres et arbustes	10

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 33 voix pour, 7 contre (Mme Mathilde NASSAR, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER), 2 abstentions (Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT),

(Mme Dominique CHIPEAUX ne prend pas part au vote)

DECIDE

d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville de Belfort et du CFA municipal,

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre et en section d'investissement, sans chapitre opération retraçant les opérations d'équipement,

d'adopter le régime des provisions semi-budgétaire (pas d'inscriptions en recettes d'investissement),

d'approuver les ouvertures de crédits de paiement pour les AP-CP,

d'approuver la régularisation du compte 1069 d'un montant de 532 235,16 € (cinq cent trente deux mille deux cent trente cinq euros et seize centimes) sur le budget principal de la Ville et de 9 608,17 € (neuf mille six cent huit euros et dix sept centimes) sur le budget annexe CFA,

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser M. le maire, ou son représentant à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires et / ou des modalités de versement,

d'autoriser M. le maire à verser, en 2020, les aides aux permis aux apprentis de moins de 18 ans du CFA, dans cette limite d'une enveloppe de 25 000 € (vingt cinq mille euros),

d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants,

d'adopter les propositions de durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles et des plantations d'arbres et d'arbustes.

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du conseil municipal, soit en son sein de leur conseil d'administration, soit en qualité de salarié, ainsi :

- Mme Dominique CHIPEAUX ne prend pas part au vote pour l'association Comité des Fêtes
- Mme Marie STABILE ne prend pas part au vote pour l'association OÏKOS
- M. Loïc LAVAIL ne prend pas part au vote pour l'ASMB Judo et la société de Tir de la Miotte
- Mme Marianne DORIAN ne prend pas part au vote pour l'association OÏKOS
- M. Samuel DEHMECHE ne prend pas part au vote pour l'association OÏKOS
- Mme Jacqueline GUIOT ne prend pas part au vote pour le Secours Populaire.

Ainsi délibéré en l'hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 16 juillet 2020, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Jérôme SAINTIGNY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage